

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 22 avril 2014 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2014-04-07

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le septième jour du mois d'avril de l'an deux mille quatorze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Maryse Ouellette, greffière adjointe assistent également à cette assemblée.

Rs.2014-04-126

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 07 avril 2014 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

5.15 Résolution pour autoriser la modification de l'assurance accidents et vie des pompiers volontaires.

5.16 Résolution pour autoriser la vente du lot 5 084 953 du cadastre du Québec à Monsieur Mathieu Lauzière

REPORTER :

5.11 Offre de services de Jean-Yves Tremblay, arpenteur géomètre inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-04-127

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2014.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2014 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

INVITATION À LA 18^E ÉDITION – TOURNOI DE GOLF FONDATION HONORÉ-MERCIER.

Le Salon de l'Agriculture de Saint-Hyacinthe invite les membres du conseil à la 18^e édition – Tournoi de golf Fondation Honoré-Mercier qui aura lieu le 12 juin 2014 au Club de golf de Saint-Hyacinthe ou au Club de golf Beloeil.

Le conseil en prend acte.

Rs.2014-04-128

DEMANDE DE COMMANDITE DU CENTRE RESSOURCES-FEMMES DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que le Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton organise sa soirée-bénéfice « Star d'un soir 2014 » pour amasser des fonds afin de consolider et de développer leurs services et leurs activités sur le territoire;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton à titre de contribution à la soirée « Star d'un soir 2014 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-04-129

DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN DU POSTE PARÉ.

Attendu que monsieur Jean-Marie Benoit désire offrir des cours de piégeage les 26 avril et 24 mai 2014 et qu'à cet égard, il demande la permission d'utiliser le terrain du poste Paré;

Attendu que monsieur Benoit s'engage à remettre le terrain dans le même état que lors de la prise de possession;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise monsieur Jean-Marie Benoit à utiliser le terrain du poste Paré les 26 avril et 24 mai 2014 pour y offrir des cours de piégeage;

Que monsieur Benoit communique avec le directeur des Services culturels et sportifs, monsieur Stéphane Chagnon, pour fins d'entente et en cas de problèmes durant ces journées;

Que monsieur Benoit remette le terrain dans le même état que lors de la prise de possession.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-04-130

DEMANDE DE LA MAISON DE LA FAMILLE VALOISE INC.

Attendu que la Maison de la Famille Valoise Inc. dépose une demande pour utiliser le parc municipal (Donald Martin) pour y tenir son activité « Le Rendez-vous des Familles 2014 » samedi le 23 août 2014 ou en cas de pluie samedi 30 août 2014;

Attendu que l'organisme entend faire l'activité de 10 h à 16 h30;

Attendu que sur le site, il y aura des structures gonflables, un chapiteau des organismes de la MRC d'Acton et de l'animation pour les enfants;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise la Maison de la Famille Valoise Inc. à tenir son activité « Le Rendez-vous des Familles 2014 » au parc Donald Martin, samedi le 23 août 2014 ou en cas de pluie samedi le 30 août 2014;

Que les organisateurs de cet événement remettent le terrain dans le même état que lors de la prise de possession;

Que copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2014-04-131

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSCRIPTION DES ÉLUS (ES) AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant pour l'inscription de huit (8) personnes au Congrès de l'Union des Municipalités du Québec qui aura lieu du 21 au 24 mai 2014 au Centre de Congrès au lac Leamy à Gatineau;

De payer, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, le coût d'inscription des congressistes ainsi que toutes les dépenses inhérentes pour assister audit congrès. Les dépenses reliées au conjoint sont à la charge du congressiste.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

Rs.2014-04-132

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB OPTIMISTE D'ACTON VALE – FESTIVAL RÉTRO-COUNTRY D'ACTON VALE.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970 , au Club Optimiste d'Acton Vale pour l'organisation d'un festival Rétro-Country d'Acton Vale du 9 au 13 juillet 2014;

Qu'avant de verser la participation financière au montant de 5 000 \$, la ville veut avoir de plus amples informations concernant le poste budgétaire « Dépenses divers Festival Country – au montant de 4 283 \$ » ainsi que les pièces justificatives s'y rattachant;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club Optimiste d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-04-133

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR MARTIN RIVARD, POUR LE FESTIVAL COUNTRY-RÉTRO, À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu que le festival Country-Rétro aura lieu du 9 juillet au 13 juillet 2014 au centre Sportif d'Acton Vale;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser monsieur Martin Rivard, pour le festival Country-Rétro, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue du festival Country-Rétro du 9 juillet au 13 juillet 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-04-134

ADOPTION DU RÈGLEMENT 266-2014.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Patrice Dumont lors de la séance du 17 mars 2014, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 266-2014 « Règlement pour la répartition des dépenses relativement aux travaux exécutés dans le cours d'eau Blanchard et ses branches 1 et 2, abrogeant le règlement 257-2013. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-04-135 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 267-2014.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Bruno Lavallée lors de la séance du 17 mars 2014, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 267-2014 « Règlement pour la répartition des dépenses relativement aux travaux exécutés dans le cours d'eau Viens, abrogeant le règlement 258-2013. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-04-136 **RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 268-2014 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 268-2014 ayant pour titre « Règlement numéro 268-2014 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« Modifier ledit règlement de zonage afin d'encadrer l'implantation et l'utilisation des conteneurs à récupération de vêtements sur le territoire de la Ville».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 22 avril 2014 à 20;00 heure à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 268-2014 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage 069-2003 afin d'encadrer l'implantation et l'utilisation des conteneurs à récupération de vêtements sur le territoire de la Ville.

Rs.2014-04-137

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 2 327 843 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR DANIEL DUPUIS.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

QUE la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **MONSIEUR DANIEL DUPUIS** le lot 2 327 843 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 929.6 mètres carrés, situé sur la rue Bergeron au prix de 26 292.67 \$, incluant les taxes applicables;

Que **MONSIEUR DANIEL DUPUIS** a versé un montant de 1 314.63 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 24 mars 2014;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-04-138

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 2 327 844 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR ALEXANDRE HOULE.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

QUE la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **MONSIEUR ALEXANDRE HOULE** le lot 2 327 844 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 678.2 mètres carrés, situé sur la rue Bergeron au prix de 19 182.11 \$, incluant les taxes applicables;

Que **MONSIEUR ALEXANDRE HOULE** a versé un montant de 960 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 24 mars 2014;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-04-139

DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE ET AUTORISATION DE DÉPOSER UN PROJET POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CLD DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDS INITIATIVES CULTURELLES 2014»

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire déposer au CLD de la région d'Acton un projet pour les Mardis bons spectacles, afin d'offrir aux citoyens et visiteurs, et ce, gratuitement, tous les mardis soir des spectacles en plein air de tous styles musicaux, mettant en vedette des artistes de la relève et qui auront lieu à l'agora du parc Roger LaBrèque;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie la demande au montant de 1 000 \$ au « Fonds initiatives culturelles 2014 »; pour le projet des Mardis bons spectacles,

D'autoriser madame Nathalie Ouellet, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution et à présenter un dépôt de projets au CLD dans le cadre du programme « Fonds initiatives culturelles 2014».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-04-140

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC HYDRO-QUÉBEC POUR LE DÉPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES.

Attendu que le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec mandate Hydro-Québec pour les fins de l'élaboration d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques;

Attendu que Hydro-Québec souhaite promouvoir le déploiement d'une infrastructure de bornes de recharge publique pour véhicules électriques sur les terrains de stationnement de certaines entreprises commerciales présentes sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que sur des espaces de stationnement appartenant aux municipalités ou à d'autres organismes publics pour favoriser l'autonomie des véhicules électriques ,le Circuit électrique;

Attendu que dans le cadre de l'exercice de sa compétence dans les domaines de l'environnement et du transport, la Ville désire soutenir l'utilisation sur son territoire de véhicules électriques pour favoriser la réduction de la pollution atmosphérique dans l'intérêt de sa population;

Attendu que le décret 839-2013 pris par le gouvernement du Québec permet la conclusion d'une entente relative à la prise en charge par des municipalités de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

Attendu que la Ville entend offrir, sur des espaces de stationnement lui appartenant, un service de recharge pour véhicules électriques et acquérir des bornes de recharge et en assurer l'accès au public;

Attendu qu'Hydro-Québec a déployé les premières bornes publiques du Circuit électrique avec des partenaires de renom tels que Les Rôtisseries St-Hubert Ltée, Métro Richelieu inc., RONA inc. et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), les Partenaires fondateurs;

Attendu qu'Hydro-Québec souhaite élargir le nombre de partenaires membres du Circuit électrique pour favoriser le développement du Circuit électrique et l'accessibilité aux bornes de recharge publique (les Partenaires fondateurs et tout autre partenaire du Circuit électrique ci-après désignés Membre(s));

Attendu qu'à ces fins, la Ville souhaite faire partie des Membres et Hydro-Québec accepte que la Ville adhère au Circuit électrique à condition que la Ville adhère à ses règles de fonctionnement;

Attendu que les deux parties souscrivent aux principes du développement durable et qu'elles désirent par le présent partenariat en poursuivre la promotion auprès de leurs clientèles respectives;

Attendu que, suite à un appel d'offres, Hydro-Québec, au nom des Membres du Circuit électrique, a accordé un contrat d'approvisionnement en bornes de recharge à AddÉnergie technologies inc. (lequel et tout autre fournisseur retenu par Hydro-Québec après un nouvel appel d'offres étant ci-après désigné(s), Fournisseur recommandé);

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que le comité recommande que le conseil autorise madame Nathalie Ouellet, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-04-141

DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE NOIRE.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter, que le conseiller Raymond Bisillon siège sur le conseil d'administration de la Corporation de Développement de la Rivière Noire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-04-142

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA MODIFICATION DE L'ASSURANCE ACCIDENTS ET VIE DES POMPIERS VOLONTAIRES.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu d'autoriser la modification du contrat et le paiement, à même le poste budgétaire 02-220-00-420, de l'assurance accidents et vie (police no. 1LN70) des pompiers volontaires de la Ville d'Acton Vale avec la firme J. Léon Bernard inc. pour une prime annuelle supplémentaire de 315,00\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-04-143

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 084 953 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR MATHIEU LAUZIÈRE.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

QUE la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **MONSIEUR MATHIEU LAUZIÈRE** le lot 5 084 953 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 948.2 mètres carrés, situé sur la rue Pelchat au prix de 26 822.39 \$, incluant les taxes applicables;

Que **MONSIEUR MATHIEU LAUZIÈRE** a versé un montant de 1 341.12 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 07 avril 2014;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- a) Service des incendies, mars 2014;
- b) Procès-verbal de correction (règlement 265-2014);
- c) Service d'inspection municipale et liste des permis émis;

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2014-04-144

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none">• Liste des chèques émis et des paiements directs du 26-02-2014 au 31-03-2014	268 189.61 \$
<ul style="list-style-type: none">• Paiements par AccèsD du 01-03-2014 au 31-03-2014	131 811.62 \$
<ul style="list-style-type: none">• Salaires et REER pour le mois de mars 2014	101 044.69 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none">• Pour le mois de mars 2014	411 268.82 \$
Grand Total	912 314.74 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-04-145

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE 2014.

Attendu que la Ville a procédé, le 19 mars 2014 à 13 h30 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2014;

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu cinq (5) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

Attendu que tel que prévu à l'avis d'appel d'offre, la Ville se réserve le droit de retrancher certains items de la liste des travaux à être exécutés et de n'accorder le contrat que par partie;

Attendu que nous n'avons pas encore reçu les autorisations nécessaires pour procéder aux travaux de pavage concernant les terrains de tennis, ceux-ci seront adjugés à une séance ultérieure;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 322 153.75 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000 pour l'exécution des travaux de pavage 2014 (à l'exception des terrains de tennis);

De financer cette dépense comme suit :

- 88 086.25 plus taxes à même les surplus affectés;
- 121 825 \$ plus taxes à même le fond général;
- 69 500 \$ plus taxes à même le fonds carrières et sablières;
- 42 742.50\$ plus taxes à même le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Smith Asphalte** au coût de 322 153.75 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-04-146

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS (RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE MACDONALD).

Attendu que la Ville a procédé, le 18 mars 2014 à 11 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts (réfection des services municipaux sur la rue MacDonald);

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu six (6) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 27 439.71 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts (réfection des services municipaux sur la rue MacDonald);

De financer cette dépense à même le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 ;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : « **Distribution Brunet Inc.** » au coût de 27 439.71 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-04-147

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU SOCCER MINEUR D'ACTON VALE.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du soccer mineur d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du soccer mineur d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-04-148

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR D'ACTON VALE.

Le conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Baseball mineur d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation de baseball mineur;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Baseball mineur d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 12.

Aucune question	
-----------------	--

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 12.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et douze minutes (20;12)

Éric Charbonneau
Maire

Maryse Ouellette
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date